

Nouvelles politiques contractuelles régionales 2014-2020

Intervention de Françoise Dedieu-Casties

Région : acteur majeur de l'aménagement du territoire

Monsieur le Président, Chers collègues

L'exercice auquel nous nous prêtons aujourd'hui- définir les principes de nouvelles politiques contractuelles régionales pour la période 2014-2020- se déroule dans un contexte fertile, celui de la réforme territoriale, et donc de la transformation de l'architecture territoriale.

Notre région se caractérise par une majorité de communes de petite taille (71%) ainsi que par des communautés de communes de taille aussi parfois insuffisante.

Fort heureusement, à l'heure actuelle, plus aucune commune n'échappe à l'obligation de regroupement intercommunal. Et aujourd'hui, l'intercommunalité est vécue comme une structure de proximité et d'efficacité de d'action locale.

Les contrats de pays et avant eux les contrats de terroirs, ont accompagné les évolutions nécessaires et indispensables à la prise en compte des territoires, acteurs de leur développement local.

Néanmoins, l'heure est venue d'accentuer les exigences de la région auprès de ces derniers pour être au diapason de l'évolution de l'action publique en direction des territoires, sur fond de décentralisation.

En effet nous pensons que la logique de la contractualisation qui a été celle des politiques territoriales en Midi-Pyrénées jusqu'à aujourd'hui, a porté ses fruits, mais elle doit aller plus loin et ainsi, conclure une réelle structuration de notre territoire.

De fait, la région doit répondre à une triple mission : veiller à la cohérence des territoires (redimensionnement), promouvoir les conditions d'une gouvernance optimisée, mais aussi permettre le développement d'expérimentations sur les territoires avec lesquels elle sera amenée à contractualiser.

Volet cohérence :

Jusqu'à présent, la région a été amenée à interagir avec différentes structures : communes, communautés de communes, Pays, PNR, SCoT, voire départements, dont les missions et les financements parfois se chevauchent sans que l'exigence de la cohérence du périmètre et de compétences ne soit un préalable.

Ainsi, on a pu voir, dans certain cas des territoires concernés par un PNR et jusqu'à 3 contrats de Pays! Ajouter la-dessus l'émergence des SCoT...

Dans un exercice toujours difficile de mise en cohérence des territoires, la région a donc un rôle essentiel à jouer pour permettre le redimensionnement et la recomposition des territoires de projets et de gestion. En effet, ces derniers n'auront de légitimité qu'à la condition que le projet de développement local soit un socle à la définition d'un périmètre et non pas l'inverse car les territoires vécus par les habitants ne sont pas nécessairement ceux édictés par les élu-es...

Les contrats uniques régionaux, conclus avec nos partenaires sont une réponse à cette volonté de cohérence. En page 20 du document, il est écrit : « il est également proposé d'inviter les territoires ruraux à développer des thématiques communes de coopération avec la communauté d'agglomération pivot de la zone d'emploi... », j'ai envie d'ajouter « et vice versa ».

La relation partenariale qui privilégiera une juste répartition des charges et des produits de chacun doit être coconstruite par les différents territoires dans la zone d'emploi correspondante. L'institution régionale devenant le garant de la répartition des équipements et des fonctions, dans un contexte de coopération et de coproduction

Volet Gouvernance:

Renforcer le rôle de la région dans la promotion d'une gouvernance qui soit à même de construire du partenariat mais aussi les outils d'une concertation plus large, qui concerne les principaux bénéficiaires de nos politiques : les habitants des territoires.

Au niveau régional, le Pôle d'Appui au Territoire, outil de diffusion de l'information, de mutualisation des ressources et des outils disponibles doit être pérennisé.

A ce titre il me semble important que le soutien à l'ingénierie reste une priorité affichée afin de susciter l'émergence de projets de territoires et de soutenir leur mise en œuvre.

Au niveau local, la généralisation des conseils de développement devra garantir la participation de tous les acteurs locaux. On pourrait d'ailleurs imaginer que ces conseils de développement soient signataires des contrats de territoires et qu'un soutien spécifique leur soit accordé. L'expérience passée nous indique que dans certain cas, un accompagnement à leur structuration peut être nécessaire. Le pôle d'appui aux territoires pourrait aussi être missionné sur ce sujet.

Par ailleurs nous avons encore de belles capacités à expérimenter les outils nécessaires à la participation du public, acteurs et bénéficiaires de ces politiques de développement local.

Volet Expérimentation:

S'il est essentiel que les politiques locales de développement soient en cohérence avec les compétences et les priorités régionales, une place doit être accordée au droit à l'expérimentation.

A ce stade j'identifie deux niveaux d'expérimentation :

- La région peut s'appuyer sur un ou plusieurs territoires, sur la base d'appels a=à projets ou à manifestation d'intérêt, pour expérimenter de nouvelles politiques régionales qu'elle souhaite mettre en place sur le territoire.
- Ou a contrario, la région à l'écoute de ses territoires, peut soutenir et accompagner des expérimentations locales répondant à des spécificités locales.

En conclusion et vous l'avez compris, j'engage notre institution régionale à jouer complétement son rôle de « chef de file » dans le cadre des compétences renforcées qui vont lui être attribuées.

Une région à l'écoute des acteurs certes, mais dans un contexte croissant de mutualisation de moyens et de structuration des territoires à l'échelle la plus pertinente et la plus efficace.

Le groupe EELV votera ce rapport.

Je vous remercie.

Intervention de Fatma Adda

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Préalablement, je voudrai revenir sur le précédent contrat pour dire notre satisfaction quant à la participation régionale grâce à laquelle 12 344 projets ont été soutenus avec une enveloppe conséquente. Certes l'époque le permettait. Mais si le contexte est aujourd'hui différent nous devons maintenir notre ambition pour nos territoires et nous mobiliser pour eux.

C'est ce que vous nous proposez de faire au travers des nouvelles politiques contractuelles régionales de 2014-2020, je devrai dire 2015-2020 qui visent des objectifs ambitieux dont l'emploi, des thématiques cibles et toutes aussi ambitieuses que sont la transition écologique, la mobilité, la formation... avec des coopérations fortes et des dispositifs tout aussi intéressants.

Pour la ruralité, je rappellerai que le leader est un outil essentiel de développement rural et unique dans sa méthode ascendante dans le sens qu'il permet aux forces vives du territoire d'être acteurs de leur avenir. J'en profite pour saluer la réactivité des services dans le lancement de l'appel à projet.

Ce matin, il a été beaucoup question d'équité territoriale qui est au coeur de nos actions. Je poursuis dans ce sens pour dire que si le seuil de 45 000 habitants fixé est pertinent, il peut entraîner certaines difficultés dans nos zones rurales. Nous devons nous assurer que les territoires qui n'atteignent pas ce seuil seront en capacité de se structurer ou de se restructurer pour être éligibles au fond. Certaines intercommunalités pourront le faire plus facilement et d'autres auront besoin d'être accompagnées. C'est un des rôles que nous pouvons assigner aux pôles d'appui aux territoires d'accompagner les territoires.

S'agissant du seuil arrêté de 10 000 euros de feader, il exclut de fait les micros projets essentiels aux territoires ruraux en terme de dynamique, de lien social et d'attractivité du territoire. J'ajouterai que le seul coût du projet n'en détermine pas sa pertinence. Vous conviendrez qu'un projet financièrement modeste peut-être aussi pertinent pour le territoire qu'un projet plus coûteux. Nous demandons donc pour les petits projets un accompagnement spécifique de la Région qui pourra les aider financièrement. Et réserver le leader aux projets d'ampleur qui respectent le seuil de 10 000 euros.

Concernant l'appel à projet, nous devons veiller à ce que l'équité territoriale et financière soient respectées pour les deux appels à projets.

Enfin, si des critères de répartition sont envisagés ils doivent aussi être équitables pour les deux appels à projets. J'ai moi-même assisté à la réunion des Maires qui réunissait les trois département des Hautes-Pyrénées, du Tarn et Garonne et du Gers où j'ai pu constaté l'enthousiasme et la reconnaissance de nos territoires envers les politiques régionales passées et futures.

Nos politiques sont efficientes, nos dispositifs peuvent être «revisités», le groupe EELV votera pour ces nouvelles politiques contractuelles régionales 2014-2020.

Je vais intervenir aussi sur le rapport relatif au plan régional très haut débit pour dire que le groupe EELV soutient ce dossier très important pour répondre à la demande des entreprises, le travail à distance mais aussi pour la vie quotidienne des midi-pyrénéens. Le très haut débit est une vraie question d'attractivité du territoire, de solidarité et d'aménagement du territoire. Nous devons toutefois être vigilants sur l'utilisation prioritaire du filaire et de la technique satellitaire plutôt que du recours aux antennes relais considérant les risques liés aux champs électro-magnétiques et par respect des personnes électro-sensibles. Le groupe EELV votera aussi en faveur de ce rapport.